

Egalité femmes hommes

L'Agglo adopte chaque année un rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes au sein de la collectivité mais aussi sur son territoire. Elle a également défini un plan d'actions pour 2021 et 2022.

Mise à jour le 17 mars
2021

≡ Rapport annuel et plan d'action

Les établissements de coopération intercommunale de + de 20 000 habitants, tel que Saint-Brieuc Armor Agglomération doivent présenter chaque année :

- Un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité,
- Les politiques qu'ils mènent sur leur territoire,
- Les orientations et programme de nature à améliorer la situation.

Depuis 2019, ils ont aussi l'obligation de réaliser un plan d'actions pluriannuel pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

C'est chose faite pour Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Rapport 2023 et plan d'actions pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2024 - 2026

